

Communication de la Maire de Paris sur la santé

Conseil de Paris des 20, 21 et 22 octobre 2014

Paris bénéficie d'une offre de soins importante, comprenant des centres hospitaliers, des cabinets de médecine libérale et des structures d'exercice regroupé. La situation parisienne témoigne en outre d'un bon état de santé général de sa population, l'espérance de vie à la naissance étant supérieure à la moyenne nationale.

Le contexte parisien est cependant marqué par des disparités d'accès à la santé, liées au lieu de résidence et au niveau de vie des habitants¹. Ces facteurs engendrent une exposition inégale aux risques, aux infections et aux maladies chroniques, caractérisée par un gradient social et territorial dans un contexte marqué par une prévalence plus élevée de certaines pathologies (tuberculose, VIH, IST – *Chlamydia* et gonocoques sont en augmentation) et, comme dans toutes les métropoles mondiales, par le défi de la pollution de l'air et des pathologies qui y sont associées. Notre priorité en matière de santé consiste donc à viser à mettre fin à ces inégalités sociales et territoriales de santé. C'est cet objectif qui a d'ores et déjà guidé le lancement des premiers chantiers depuis avril et qui a vocation à se décliner tout au long de cette mandature.

Cette communication répond à certaines demandes exprimées par plusieurs groupes au sein de ce Conseil, sur les questions de démocratie sanitaire, de concertation, de situation de l'AP-HP, d'organisation et de renforcement de l'offre de soins. Il s'agit également de vous soumettre une présentation générale des sujets relevant de la santé qui seront portés devant cette assemblée au cours des prochains mois.

Nous affichons un objectif clair et déterminé : nous voulons garantir l'égal accès à la santé pour tous à Paris par une politique de santé publique ambitieuse. Cela passe d'abord par un plan de renforcement de l'offre de soins en secteur 1. Ce plan s'accompagnera d'une politique de santé publique volontariste axée sur la prévention et le dépistage dans les domaines de la santé environnementale, de la santé maternelle et infantile, de la santé mentale, de la lutte contre le cancer ou encore de la réduction des risques.

Parce que la santé ne relève pas d'une unique institution, nous souhaitons atteindre l'ensemble de ces objectifs par une méthode participative basée sur la concertation et l'échange. La stratégie parisienne en matière de santé sera mise en œuvre de manière partenariale et concertée, associant notamment dans une démarche citoyenne les usagers et les associations. Cette méthode de concertation nous guidera à l'échelle de la ville et du département bien entendu, mais aussi dans les arrondissements, la métropole et à l'international.

¹ Seuls 58 % des médecins généralistes parisiens sont inscrits en secteur 1 (contre 88 % en moyenne nationale). La densité des omnipraticiens est très inégale, avec un taux inférieur à la moyenne nationale (9,7 pour 1 000 habitants) dans les 10^e, 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Par ailleurs, 8,1 % de la population parisienne bénéficie de la CMU (2 points de plus que la moyenne nationale).

Pour le suivi des grossesses, en 2013, 93 % des femmes enceintes ont eu leur première consultation prénatale (déclaration de naissance) au 1er trimestre de grossesse contre 6,6% tardivement au 2e trimestre ou au 3e trimestre de grossesse. On note de fortes disparités géographiques dans Paris, avec une première consultation prénatale tardive (2ème ou 3ème trimestre de grossesse) dans 2% des grossesses dans le 7ème arrondissement contre 10.4% des grossesses dans le 18ème arrondissement.

I- GARANTIR L'EGAL ACCES A LA SANTE POUR TOUS PAR UNE POLITIQUE DE SANTE PUBLIQUE AMBITIEUSE

1- Pour un égal accès aux soins : densifier l'offre de soins en secteur 1

L'étude de la démographie médicale et des données relatives à la densité de professionnels de santé exerçant en secteur 1 à Paris dessine une perspective préoccupante, confirmée par l'ARS, le Conseil de l'Ordre et l'étude DémoMed conduite sur le territoire parisien en 2013. Les projections à cinq ans soulignent en effet que certains arrondissements pourraient perdre jusqu'à 50 voire 60% de leurs généralistes en secteur 1².

L'enjeu pour la Ville de Paris consiste donc à trouver et à mettre en œuvre des solutions pérennes afin de renverser cette tendance et de rétablir une offre de soins adaptée à la densité et au profil de la population parisienne.

La stratégie adoptée repose sur trois piliers complémentaires : les centres de santé, les maisons de santé pluridisciplinaires et l'exercice libéral regroupé en secteur 1. La priorité sera donnée au soutien aux structures d'exercice regroupé coordonné. Au total plus de 3 millions d'euros seront investis au cours de cette mandature pour renforcer l'offre de soins à Paris, favoriser la création de centres de santé, soutenir des projets de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et accompagner l'installation de professionnels de santé en secteur 1. Ce montant correspond à une augmentation de 50% par rapport à la mandature précédente.

Les travaux portant sur les zones déficitaires devront permettre d'adopter une lecture dynamique de ces zones. Nous pourrions identifier les déficits actuels, mais également anticiper ceux de demain et tout mettre en œuvre pour les endiguer. Pour garantir la réussite du dispositif, nous nous appuyerons sur l'expertise de la DASES en matière d'ingénierie de l'offre de soins. Les mairies d'arrondissement seront également mobilisées pour cerner la répartition des besoins au niveau de leurs territoires et identifier les lieux les mieux adaptés pour les nouvelles implantations.

Renforcer l'offre existante en centres de santé³

Initiée en 2013, l'extension des horaires d'ouverture jusqu'à 19h en semaine dans les 6 centres de santé municipaux sera généralisée d'ici juin 2015. Des praticiens seront recrutés afin d'optimiser l'utilisation des locaux et des équipements de la Ville et de renforcer l'offre de soins. La modernisation des outils – informatiques notamment – sera poursuivie. Il a en outre été demandé aux services de travailler à l'adaptation de l'offre proposée par certains centres afin de mieux répondre aux besoins des populations.

Les centres de santé associatifs renforcent ce maillage territorial. La Ville tient donc à encourager et à soutenir leur développement. La DASES accompagnera les projets d'ouverture de centres par une aide à l'identification de locaux, un soutien à l'investissement et un appui méthodologique. Ce travail pourra être complété par un appel à projets.

² Sur l'ensemble du territoire parisien, la moyenne d'âge des médecins généralistes est de 56,2 ans et 36 % d'entre eux ont plus de 60 ans.

³ 6 centres de santé municipaux ont accueilli en 2013 près de 35 500 patients et réalisé plus de 100 000 actes. Environ 90 centres de santé associatifs complètent l'offre municipale.

La démarche de coordination des centres sera poursuivie, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et les structures associatives. Le Comité de Pilotage des Centres de santé sera relancé dès cet automne, et une Assemblée Générale des centres de santé se tiendra en novembre. Dans le cadre de la construction d'une métropole investie pour répondre aux nouveaux enjeux de santé publique, des ponts seront à établir avec les centres de santé de la petite couronne.

Parmi les chantiers engagés dans le cadre de cette coordination des centres figurera la poursuite de l'amélioration de leur efficacité pour toujours mieux répondre à l'objectif de réduction des inégalités sociales de santé. Une attention particulière sera portée à l'accès aux droits et aux soins des publics les plus vulnérables. L'accessibilité de l'information relative à l'offre de soins et aux centres de santé (municipaux ou non) sera améliorée : un dispositif de géolocalisation, un enrichissement des contenus relatifs à l'offre et à son accessibilité sont notamment en cours d'élaboration s'agissant du site internet de la Ville.

Accompagner des projets de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)

Les projets de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles peuvent également contribuer à compléter le maillage territorial existant en offre de soins coordonnée et regroupée. 6 MSP fonctionnent actuellement sur Paris, 13 sont en projet ou en développement. Un travail de recensement de ces projets a été mené. Il a permis d'échanger avec leurs initiateurs, qui pourront ainsi solliciter un soutien de la Ville. Ces projets, une fois validés par l'ARS, seront soutenus selon des critères d'équité dans la mobilisation des ressources et d'équilibre territorial par rapport aux objectifs de santé publique. Leur répartition géographique devra permettre de répondre aux besoins prioritaires de la population. De même que pour les centres de santé, ce travail pourra, s'il apparaît nécessaire de densifier le maillage, être complété par un appel à projets.

Dans la continuité de ce qui avait été initié sous la précédente mandature, le soutien aux projets de MSP s'effectuera par une aide à l'identification de locaux, un soutien à l'investissement et un appui méthodologique. Le soutien en investissement pourrait éventuellement être complété dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des Dépôts, laquelle a exprimé son intérêt pour un possible dispositif foncier.

Enfin, pour répondre à l'accroissement de population qu'entraîne la mise en œuvre de certains projets structurants, des emprises ont été réservées au sein de grands programmes immobiliers (notamment Castagnary et Batignolles) afin d'installer une structure d'offre de soins sur chacun des sites (centre de santé ou maison de santé).

Soutenir l'installation de professionnels de santé en secteur 1 en exercice regroupé

Alors que l'essentiel de l'offre de soins ambulatoires est apporté aujourd'hui par les cabinets de ville, le vieillissement des professionnels et le déficit de nouvelles installations fragilise cette offre de manière préoccupante. Aucune installation en médecine générale libérale n'a ainsi été relevée au premier semestre 2014 à Paris, d'après les données communiquées par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins. C'est pourquoi notre troisième axe d'action vise à faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé de proximité en cabinets regroupés. Soutenir prioritairement l'installation dans les territoires déficitaires en offre de soins doit permettre de réduire les inégalités territoriales de santé. Les projets retenus devront en priorité être pluridisciplinaires et seront assortis d'une incitation à se regrouper en pôles de santé pluriprofessionnels.

D'un point de vue pratique, le parc foncier de la Ville sera mobilisé afin de faciliter l'accès à des locaux à des prix abordables, en contrepartie d'un engagement de la part des professionnels à

s'implanter localement dans la durée (via des baux de 9 ans) et à mener des actions de santé publique sur le territoire parisien (prévention, dépistage, participation à la permanence des soins ambulatoires – PDSA, éducation thérapeutique...). Ces actions, définies dans le cadre d'une charte, feront l'objet d'un engagement formel des praticiens au moment de la signature du bail.

Ce projet ambitieux associe la Ville, l'ARS, la CPAM, la Région et le Conseil de l'Ordre, qui travaillent collectivement depuis le début de l'été. Ensemble, nous œuvrons à mettre à jour la cartographie des zones déficitaires, à coordonner les dispositifs d'aide et de soutien institutionnels et à mettre en place un « guichet unique » pour les professionnels souhaitant s'installer à Paris.

Ce dispositif sera proposé au Conseil de Paris de mars 2015 pour être opérationnel dès le premier semestre 2015.

2- Une politique de santé publique ambitieuse

a/ Un plan de santé environnementale destiné à améliorer la qualité de vie et les conditions de santé des Parisiens

Si les compétences de la Ville dans le domaine de la santé environnementale sont unanimement reconnues, le taux de pollution de l'air dans la capitale nous confronte à des défis uniques en France. C'est pour construire une vision commune sur ces enjeux aux niveaux parisien et métropolitain que la conférence citoyenne sur la pollution de l'air a été lancée. Les travaux, conduits par un panel de citoyens auditionnant des experts, donneront lieu à une restitution devant le Conseil de Paris de décembre prochain.

La santé environnementale étant un domaine particulièrement vaste et complexe, la Ville de Paris a fait le choix de se doter d'un plan parisien de santé environnementale, qui sera élaboré en 2015. Ce plan débouchera sur des actions concrètes qui seront mises en œuvre de manière transversale au sein de la Ville, et qui pourront, le cas échéant, s'étendre au niveau métropolitain. Il comportera bien entendu un important volet consacré à la pollution atmosphérique mais portera également sur la pollution de l'air intérieur et sur les perturbateurs endocriniens, en cohérence avec le Plan National de Santé Environnementale 3, la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, la lutte contre les cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) et les composés organiques volatiles (COV). Il s'engagera à intégrer les objectifs de « zéro perturbateur endocrinien » et « zéro cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction » dans toutes les activités de la Ville.

Il devra être présenté au Conseil de Paris de septembre 2015 afin d'être adopté avant la tenue de la Conférence Paris Climat de décembre 2015 (COP 21).

b/ A tous les âges de la vie, la Ville de Paris s'engage pour la prévention, le dépistage et la réduction des risques

Le département de Paris joue un rôle primordial en matière de santé dès l'enfance et l'adolescence. Notre santé scolaire est un pilier de notre politique de réduction des inégalités sociales de santé. Grâce à l'engagement de la Ville de Paris, les élèves des écoles parisiennes disposent de moyens supérieurs à la moyenne nationale, avec un médecin pour 3.200 élèves, là où la moyenne en France est de un pour 8.000 élèves. Ces médecins se chargent du suivi de 140.000 élèves répartis dans plus de 660 écoles relevant du dispositif de prévention médico-scolaire du département. Cette situation favorable est le

fruit d'un effort volontariste de la Ville de Paris, qui complète les moyens alloués conventionnellement par l'État⁴.

Ces moyens permettent de conduire, dès le premier degré, des bilans de santé (26.500 par an) et des actions de dépistage et de prévention. Il est indispensable de les préserver.

Au-delà du contexte scolaire, le dépistage et la prévention font l'objet de plusieurs programmes parisiens, adressés à toutes les générations, cohérents et bien définis. Ils se déclinent au niveau territorial et dans les arrondissements, en fonction des situations et des besoins.

L'un des programmes emblématiques est « Paris Santé Nutrition », lancé en 2009 et qui vise, dans une démarche d'éducation à la santé, à mieux faire connaître les enjeux d'une bonne alimentation et à prévenir le surpoids et l'obésité. PSN mène des opérations récurrentes de sensibilisation auprès des catégories de population prioritaires : enfants en surpoids, populations en situation de vulnérabilité et personnes porteuses d'une pathologie. Ces opérations comprennent des actions de sensibilisation dans les centres de loisirs, des ateliers d'activité physique, des ateliers nutrition et les dispositifs intitulés « un fruit à la récré ».

Les actions sanitaires s'articulent naturellement avec d'autres programmes de la Ville, notamment dans les domaines du sport, de l'environnement et de l'espace urbain. Les trophées « Bougez malins » organisés pour les plus jeunes et l'installation d'équipements d'activité physique de proximité en sont quelques exemples.

La Ville est également fortement mobilisée dans le dépistage et la lutte contre les maladies transmissibles.

Pour faire face à l'incidence qui reste élevée de la tuberculose à Paris, ce sont plus de 2.300 personnes qui bénéficient chaque année d'un dépistage par notre Centre de Lutte Anti Tuberculeux.

Avec l'« Objectif zéro: zéro nouvelle infection due au VIH, zéro discrimination, zéro décès lié au sida » et l'appel de Melbourne, l'OMS a fourni un objectif ambitieux à la communauté internationale. La Ville de Paris prendra toute sa part dans cette lutte. Elle lancera notamment « l'initiative mondiale des villes actrices de transformations sociales pour mettre fin au SIDA », en lien avec de grandes métropoles étrangères et avec l'ambassadeur SIDA de l'ONU.

Par ailleurs, et alors que près de 50% des nouvelles contaminations au VIH en France interviennent en Ile-de-France, Paris reste mobilisée face à l'épidémie. 31.600 consultations ont été proposées l'an dernier dans les Centres de dépistage anonymes et gratuits de la Ville, plus d'un demi-million de préservatifs sont distribués annuellement et le soutien aux associations et aux structures de soins innovantes – comme celle du 190 – reste important. Un effort particulier sera porté avec l'ensemble des partenaires pour mieux coordonner l'ensemble des dispositifs de prévention, dépistage, mise sous traitement, accompagnement des personnes vivant avec le VIH... De nouvelles initiatives seront organisées dans les arrondissements en lien avec ces associations partenaires de Paris dans la lutte contre le Sida, avec notamment le développement des dépistages rapides. Le développement de l'offre de soins en matière de santé sexuelle sera prioritaire.

Paris est aussi engagée contre les maladies non transmissibles.

Paris est un acteur majeur de la lutte contre le cancer, avec un soutien continu des actions de prévention et de dépistage. Ce mois-ci, de nombreuses initiatives sont menées ou soutenues dans le cadre d'« Octobre Rose », mois dédié à la promotion du dépistage du cancer du sein. D'autre part,

⁴ Le Ministère de l'Éducation Nationale finance 26 médecins sur 55.

pour lutter contre la normalisation de l'usage du tabac et le tabagisme passif, Paris vient de lancer l'expérimentation de l'interdiction de fumer dans 3 aires de jeux.

c/ Lutter contre les addictions et réduire les risques liés à la consommation de substances psychoactives

Les conduites addictives et l'usage de substances psychoactives, licites ou illicites, constituent un autre fléau face auquel Paris reste mobilisé. La métropolisation de la lutte contre la toxicomanie et les conduites à risques, en partenariat avec le département de Seine-Saint-Denis dans le cadre de la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risque (MMPCR), a permis d'équiper nos territoires d'une structure de prévention commune. Par ailleurs, le soutien de la Ville aux actions de « Fêtez Clairs », en lien avec les professionnels et les associations, renforce les interventions de proximité pour prévenir les dommages sanitaires liés à la surconsommation de substances.

La Ville de Paris réaffirme en outre sa volonté d'expérimenter et d'ouvrir une Salle de Consommation à Moindre Risques, à l'image de celles qui fonctionnent déjà à Berlin, Copenhague, Genève ou Bilbao, dès que les textes législatifs et réglementaires seront adoptés et le permettront. La Ville entend ainsi non seulement répondre à une urgence de santé publique, mais aussi améliorer la sécurité dans l'espace public et réduire les nuisances pour le voisinage des lieux de consommation à ciel ouvert.

Enfin, le travail sur les toxicomanes en errance dans le nord-est parisien sera poursuivi, dans une approche partenariale. L'ARS devrait participer à la future Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) sur ce sujet.

d/ Préserver la santé mentale et contribuer à une meilleure acceptation des personnes porteuses de troubles psychiques

En matière de santé mentale, la Ville poursuivra son double objectif de prévention et de déstigmatisation. Pour mémoire, une mission santé mentale a été mise en place au sein de la sous-direction de la santé de la DASES, afin d'apporter un soutien aux services de la Ville sur l'ensemble de ces problématiques et de développer des relations partenariales. Son action est centrale s'agissant de la concertation locale (conseil locaux de santé mentale). Dans le cadre de la Grande Cause, la Ville œuvre également à la prise en charge des personnes à la rue et en souffrance psychique, en soutenant notamment plusieurs structures dans ce domaine.

Par ailleurs, la Ville soutient de manière constante un réseau associatif qui déploie des actions de proximité ou de grande envergure, notamment dans un objectif de déstigmatisation. Ainsi, nous avons accueilli en juillet 2014 la Mad Pride et nous soutenons les Mad Days qui se tiennent ce mois-ci. Ces événements participent du caractère ouvert et tolérant de notre ville, de ses structures et de ses habitants.

II- UNE METHODE PARTICIPATIVE ET DES PARTENARIATS MULTIPLES

1- La concertation et l'échange pour construire notre politique de santé

a/ Faire participer les Parisiens par l'organisation d'Assises Parisiennes de la santé

Le processus des Assises parisiennes de la santé se prépare dès à présent, avec cette communication et se terminera par leur tenue plénière en mai 2016. Entre ces deux dates, 18 mois de concertation et de participation s'ouvrent pour l'ensemble des Parisiens, des associations et autres partenaires. Ces

Assises répondent à des attentes fortes, déjà exprimées à plusieurs reprises par l'intermédiaire de vœux au Conseil de Paris.

Le principe même de démocratie sanitaire suppose une réflexion préalable et la tenue d'assises implique une préparation minutieuse pour permettre une participation active de l'ensemble des acteurs, notamment au niveau local, dans les arrondissements et dans les quartiers.

C'est dans cette optique que les élus d'arrondissements et les adjoints sectoriels au sein des arrondissements sont fortement invités à mettre en place des instances de concertation réunissant professionnels, usagers, acteurs associatifs et élus, sous la forme des Conseils Locaux de Santé. Plusieurs arrondissements ont d'ores et déjà installé ces instances. Celles-ci abordent l'ensemble des questions relatives à la santé au niveau de l'arrondissement, comme la prévention, les bonnes pratiques, le maillage territorial, l'offre de soins, la santé communautaire, les soins non programmés ou les activités associatives et médico-sociales.

La mise en place de ces conseils doit permettre d'organiser la concertation locale et de renforcer l'appropriation des thématiques sanitaires par les différents acteurs de proximité.

Cette étape préalable indispensable confirmera ou fera émerger des problématiques parisiennes afin, dans un second temps, de définir le cadre global des assises et d'engager leur préparation au niveau du territoire parisien.

À la suite des Assises qui dresseront un bilan et établiront des projections dans l'avenir, les instances de concertation locales qui sont ou seront établies auront vocation à demeurer, afin de pérenniser le dispositif de démocratie sanitaire parisien. Elles devront permettre de maintenir la mobilisation de tous les acteurs pour suivre les dispositifs, partager les bonnes pratiques, stimuler les évolutions ou faire procéder aux ajustements nécessaires.

b/ Des États généraux de la PMI⁵ (Protection Maternelle et Infantile)

Les États Généraux de la PMI seront organisés en octobre 2015, dans le but de redynamiser la PMI parisienne, son organisation et ses missions. Parallèlement, une réflexion sur la PMI a également été engagée à la fois au niveau de l'État et du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE).

L'enjeu des États Généraux parisiens résidera dans l'adaptation de la PMI aux situations contrastées des différentes populations présentes sur le territoire parisien ainsi qu'à l'évolution des besoins des parents et des enfants. Ces États Généraux ont également vocation à s'articuler avec les travaux menés dans le cadre de la Grande Cause, la PMI jouant historiquement un rôle important à Paris dans la prise en charge des publics précaires. La réflexion intègrera en outre le « parcours naissance » et la continuité de l'accompagnement et de la prise en charge, afin de prévenir les phénomènes de rupture, notamment pour les publics les plus vulnérables ne bénéficiant pas d'un suivi médical régulier. Ces États généraux comporteront enfin un volet « suivi périnatal et réduction des inégalités sociales de santé ».

Les États Généraux mobiliseront l'ensemble des acteurs concernés, professionnels, usagers, associations et institutionnels. Ils permettront d'établir un diagnostic, de fixer des objectifs et de proposer des pistes d'adaptation, tant au niveau de l'organisation territoriale de la PMI parisienne que de la conduite de ses missions.

⁵ Paris compte 65 centres de PMI dans lesquels plus de 50 000 enfants étaient suivis en 2013, dont plus de 15 000 nouveaux inscrits sur l'année 2013. Les puéricultrices et les auxiliaires de puériculture ont réalisé 84 888 pesées dans les centres de PMI. 514 demi-journées de consultations de sages-femmes de PMI ont été réalisées dans 7 maternités de l'AP-HP. Les sages-femmes de P.M.I. ont effectué 4 500 visites à domiciles.

2- Des partenaires multiples au service de la santé des Parisiens

a/ Un partenariat renouvelé avec l'AP-HP

Une convention-cadre et une coopération active sur les grands projets structurants

Les relations entre la Ville de Paris et l'AP-HP sont historiquement riches, multiples et dynamiques. De nombreuses conventions lient nos deux institutions. Elles portent aussi bien sur le domaine sanitaire et social que sur les ressources humaines, les affaires domaniales ou urbaines, la recherche, l'enseignement, la culture et l'innovation. De nombreux projets communs sont également menés. L'AP-HP s'est ainsi récemment engagée dans la Grande Cause « lutte contre l'exclusion ». Dans ce cadre, elle travaillera en lien avec la Ville sur plusieurs enjeux majeurs, parmi lesquels la PMI, les publics vulnérables, la prise en charge des femmes enceintes à la rue ou encore la sortie des sans-abris des hôpitaux à l'issue de soins. Conformément à une volonté partagée par le directeur général de l'AP-HP et la Maire de Paris, et en réponse à un objectif du Plan Stratégique 2015-2020 de l'AP-HP adopté lors de son conseil de surveillance de juillet, une convention-cadre sera conclue avec l'AP-HP afin de régir nos relations partenariales. Elle aura pour objectifs une amélioration de la lisibilité de nos relations, tant pour l'Hôtel de Ville que pour les arrondissements, et un renforcement de l'articulation de nos institutions sur des sujets concrets (accès aux soins, espace public, services publics...). Cette convention-cadre, qui définira les modalités d'échange et de coopération entre la Ville et l'AP-HP et déterminera le niveau pertinent de dialogue et de négociation, renverra à des protocoles spécifiques ou des contrats sur chacun des sujets concrets. Elle sera soumise au Conseil de Paris de février 2015.

L'accès aux soins et au logement figure parmi les besoins essentiels des Parisiens et exige un travail partenarial. C'est tout l'objet du dialogue – conduit par l'adjoint à l'urbanisme – entre la Ville de Paris et l'AP-HP, dont la stratégie et la politique immobilières sont définies et pilotées par le directeur général. Ensemble, nous souhaitons entreprendre un travail d'identification des sites pouvant évoluer au profit de la création de logements. Nous souhaitons ainsi arrêter une liste et établir un protocole avant la fin de l'année 2014. Cette liste pourra être intégrée à la proposition de modification du PLU qui sera soumise à enquête publique début 2015 et présentée au Conseil de Paris à l'automne 2015.

La Ville étroitement associée à la réalisation du projet pour l'Hôtel Dieu

Ce projet, adopté par le Directoire de l'AP-HP début septembre, comprend des activités médicales, incluant notamment l'accueil de patients nécessitant des soins non programmés, le siège de l'hospitalisation à domicile, des activités d'éducation thérapeutique du patient, un service de psychiatrie, un centre de médecine ambulatoire, des lits de soins de suite et de réadaptation, des lits halte soin santé. D'autres activités liées à la vocation hospitalo-universitaire de l'AP-HP trouveraient également leur place sur le site, comme la délégation à la recherche clinique, des centres de ressource ou la chaire d'économie de la santé. Le site devrait également permettre la création de logements étudiants, l'extension de la crèche et l'accueil d'activités médico-sociales. La Ville de Paris pourra également contribuer à la dimension médicale en considérant qu'il s'agit d'une localisation privilégiée pour des projets qu'elle soutient ou qu'elle entend promouvoir en terme d'accès aux soins et de promotion de la santé.

Réduire le temps d'attente aux urgences, un engagement de la mandature

La Ville de Paris s'est engagée auprès de ses différents partenaires (AP-HP, Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, ARS...) à apporter un soutien fort au dispositif de prise en charge des soins non programmés. Nous travaillons donc à renforcer la complémentarité avec la médecine de ville en soutenant le développement de maisons médicales de gardes et en incitant les médecins de ville à

participer à la Permanence des Soins Ambulatoires (PDSA), dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation cité précédemment.

Pour sa part, l'AP-HP s'est engagée dans l'objectif de réduire le temps d'attente aux urgences. Elle a adopté, dès le début de l'été, un « plan urgences » prévoyant notamment une meilleure articulation avec les pompiers et la médecine de ville, une régulation « qualitative » avant l'arrivée aux urgences, un ciblage coordonné avec les pompiers, et le rétablissement d'un accueil pour des soins non programmés sur le site de l'Hôtel Dieu.

L'état doit garantir et soutenir le développement de l'AP-HP.

Les enjeux auxquelles est confrontée l'AP-HP afin de moderniser son offre de soins aux Parisiens sont lourds. À chaque étape, le fil conducteur des évolutions proposées doit être l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. La méthode pour y parvenir doit être celle retenue par le nouveau directeur général : la concertation à chaque étape avec les acteurs hospitaliers mais aussi avec les usagers. Enfin, l'État doit jouer son rôle et garantir à l'AP-HP les moyens de sa modernisation et de son développement qui ne sauraient être assurés uniquement par des cessions immobilières.

b/ Poursuivre l'engagement de Paris en matière d'action sanitaire vis-à-vis des autres collectivités et à l'international

L'adhésion de Paris au réseau des villes Santé OMS, dont l'un des principes fondateurs est la transversalité et la « santé dans toutes les politiques », sera l'opportunité de renforcer le rôle de Paris et la valorisation de ses actions en matière de politique sanitaire. Cette demande d'adhésion, qui sera prochainement étudiée par le CA et l'assemblée générale du réseau, devrait être effective en novembre 2014.

La Ville de Paris mène de nombreuses actions de coopération internationale dans le domaine de la santé. Son programme pour lutter contre le VIH en Afrique subsaharienne sera complété par un soutien à des actions visant à promouvoir la santé de la mère et de l'enfant et à établir des stratégies municipales de santé.

Paris sait également se mobiliser face à l'urgence. Ce fut récemment le cas pour l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. La Ville a très rapidement apporté son soutien à la Croix Rouge.

Face à ces enjeux et ces fléaux internationaux, il est particulièrement important de développer une approche concertée avec d'autres institutions. C'est dans cette perspective que nous renforcerons les portages et soutiens mutualisés, notamment en lien avec la direction des affaires internationales de l'AP-HP.

L'ensemble des dispositifs et actions présentés ici s'inscrivent dans une volonté assumée de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé identifiées sur le territoire parisien. Cet effort, qui nécessite un engagement collectif, suppose la mobilisation de tous les acteurs concernés : professionnels, élus, services de la Ville, établissements de santé, institutions partenaires, acteurs associatifs et usagers. Qu'ils soient tous, par avance, remerciés pour leur aide et leur investissement. C'est grâce à leur implication que les grands chantiers seront menés à bien et que les mesures présentées pourront se concrétiser, dans les quartiers, dans les arrondissements, sur l'ensemble du territoire parisien et à l'échelle métropolitaine.